

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 décembre 2024
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et assainissement

En application de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'établir un partenariat avec les associations « Douar Nevez » et « Dimbali » pour la réalisation de projets d'alimentation en eau.

Depuis la fin des années 2000, Quimper Bretagne Occidentale s'est engagée à accompagner des projets dans des pays en voie de développement pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement en mobilisant des crédits sur les budgets annexes (CSP) eau et assainissement.

Les associations « Douar Nevez » et « Dimbali » ont sollicité la collectivité dans le cadre de la Loi Oudin Santini, pour soutenir financièrement leur projet respectif.

L'association « Douar Nevez » porte le projet « eau potable, hygiène et assainissement pour les ménages-planteurs de Port Margot à Haïti » avec ISDD « Initiative Solidaire pour le développement Durable » son partenaire Haïtien pour installer 550 filtres pour avoir accès à l'eau potable.

L'aide budgétaire demandée à Quimper Bretagne Occidentale s'élève à 7 600 € en 2024 et 7 600 € en 2025 pour un montant global de l'opération sur ces deux années de 60 040 €.

L'association « Dimbali » porte un projet qui concerne la mise en œuvre de l'alimentation en eau potable au cœur d'un quartier « Banana » de Baïlla en Casamance et plus particulièrement :

- la réalisation d'un forage d'une vingtaine de mètres de profondeur ;

- l'installation d'une réserve surélevée de 4 m³ pour alimenter, en gravitaire, un réservoir situé à proximité d'un puit ;
- l'extension d'une canalisation pour l'arrosage d'un jardin potager ;
- l'installation d'une pompe et de panneaux solaires.

L'aide budgétaire demandée à Quimper Bretagne Occidentale s'élève à 9 348 € pour un budget global de 31 160 €.

Monsieur Daniel LE BIGOT et Monsieur Thomas FEREC étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (52 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer les conventions de partenariat avec les associations Dimbali et Douar Nevez.